

Éclaireuses & Éclaireurs de la Nature

- Assemblée générale 2026 -

Pièce 5 :

Propositions issues de la demande d'assemblée générale extraordinaire

Le conseil d'administration a reçu durant le mois de septembre une demande d'assemblée générale extraordinaire. Après étude de la demande et des signatures, il apparaît que celle-ci n'est pas valide, notamment du fait de l'absence d'une signature ainsi que des ratures faites par certains signataires sur des motions de la demande.

Pour autant, le conseil d'administration n'a aucune intention de filtrer cette demande et a estimé qu'il était important de la prendre en compte.

Des temps de concertations, discussions et clarifications ont été mis en place pour pouvoir aborder les différents dossiers lors de visio conférences en amont de l'assemblée générale ordinaire. Ces propositions n'ont pas été modifiées et seront mises au vote telles quelles lors de l'assemblée générale après un temps de question : lien

Un document a également été transmis en parallèle afin de permettre aux membres du conseil d'administrations et autres personnes compétentes d'apporter des informations complémentaires vis-à-vis des propositions. Ce document sera également accessible aux bénévoles de l'association pour noter leurs questions, remarques et ajouts afin de permettre aux votants un ensemble d'informations cohérentes comme de garder une trace des questionnements liés aux sujets soulevées par cette demande d'assemblée extraordinaire.